



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°152/2026
du Conseil communautaire
Séance du 6 juillet 2026**

Date d'envoi de la convocation : 30 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 49

Nombre de conseillers absents : 28

Nombre de votants : 56

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au Forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : NICOLET Alain, MUCCIO Christine, DAHMANI Naima, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte, NADAL Laurent, CREYSSON Yves, EISELE Michel, RIEU José, DI-ROLLO Ludovic, PARADIS Gislaine, BIALLET David, BOUIS Caroline, MOSSAND Guillaume, GANDON Arnaud, MERCIER Julie, PALISSE Patrick, CLEMENTE Cédric, TRICHOT Benoît, DUCROS Bernard, SEGAL Valère, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah, CARMINATI Jérôme, AUGUSTIN Philippe, ESQUER Olivier, GAYTE Jocelyne, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, COUDERC Alain, GIANNOTTI Jean-Marc, MARCELLIN Stéphane, JOUVE Olivier, LEFRANC Sarah, SALAU Claude, AUBANEL Guy, BARRIEU VIGNAL Sylvie, ANGELOZ Luc, GIOLBAS Elisabeth, PETITJEAN Elian, MISSOUR Gérald, SABATON Marjorie, SERRE Christophe, LAURENS Jean-Marie, HERBE Véronique, DANIEL Georges, CHENIVESSE Hélène, PHILIP Claude, BERTRAND Pascale, PISSAS Alexandre, CORBA Sébastien

Absents/Procurations : BORDES Pascale, BETTON Thomas, DEY Christine, DAUDE Denis, HAGEAUX Audrey, LIANES Pedro, MARQUES Léopoldina, CALLEJON Gaétan, BERGONZI Margaux, MORELLI Jean-Louis, BODI Trinité, ROUX Olivier, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, JACKEL Jérôme (procuration à DAHMANI Naima), PEYRIERE Pascal, BAYART Sébastien, CASTOR Raphael, MAHLER Fred, TEDESCHI Marie-Laure, PRAT Patrice, ROBELET Olivier, EUTEDIJIAN Claudine (procuration à RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah), GOURRET Patrice (procuration à CARMINATI Jérôme), BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), FRENEIX Marie-Laure (procuration à AUGUSTIN Philippe), LORIC Karima (procuration à ESQUER Olivier), BROCHE Jérôme (procuration à NADAL Laurent),

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

OBJET : Adhésion au protocole départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) et autorisation de signature de l'avenant.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses dispositions relatives à la lutte contre l'habitat indigne ;
Vu le protocole d'accord partenarial relatif au fonctionnement du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI), signé en janvier 2023 ;
Vu le Pacte Territorial conclu le 28 juillet 2025 entre la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et l'Agence nationale de l'habitat ;
Vu les courriers échangés avec Monsieur le Préfet du Gard les 19 janvier et 19 février 2026 relatifs à l'intégration de la Communauté d'agglomération au protocole par voie d'avenant ;
Considérant que cette adhésion permet de conforter la coordination des acteurs de la lutte contre l'habitat indigne, en cohérence avec les missions déjà exercées par la Communauté d'agglomération dans le cadre du Pacte Territorial et de l'Espace Conseil France Rénov' ;
Considérant que cette adhésion n'a pas pour effet de remettre en cause les pouvoirs de police exercés par les maires ;
Considérant que cette question a été inscrite à l'ordre du jour de la Commission Cohésion Sociale du 17 juin 2026.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien au protocole départemental de lutte contre l'habitat indigne, par voie d'avenant ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Laudun L'Ardoise le 6 juillet 2026.

Le Président
Christophe SERRE

La Secrétaire de Séance
Brigitte VANDEMEULEBROUCKE



Signé électroniquement par : Christophe SERRE
Date de signature : 16/07/2026
Qualité : Président de l'Agglomération du Gard rhodanien